



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE *RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT*

Le 16 août 2010, le conseil de la Ville de Québec a adopté le projet de Règlement modifiant le *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement* (R.V.Q. 990) relativement aux densités d'occupation applicables à un usage ou construction temporaire ou saisonnier, R.V.Q. 1719. Ce projet de règlement modifie le *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement* afin de prévoir que les normes de densités relatives aux affectations *Commerce de vente au détail* et *Administration et service* ne s'appliquent pas à un usage du groupe *C10 établissement hôtelier* autorisé sur une base temporaire ou saisonnière par la réglementation d'urbanisme, sous réserve du respect des normes de densités maximales prévues au schéma d'aménagement.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le 9 septembre 2010 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec située au 2, rue des Jardins, Québec.

Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le conseiller François Picard expliquera le contenu de ce projet ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Un résumé de ce projet de règlement est disponible, pour consultation, au bureau du greffier, situé au 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, le 17 août 2010.

Le greffier de la Ville

Sylvain Ouellet, avocat

ML/hmd